

□ ENTREVUE □

pourrait abrèger leur existence; c'est donc une question d'équilibre.

Soit dit en passant, il n'est pas question qu'une personne reconnue séropositive mais qui est toujours en bonne santé perde son emploi. Si la maladie s'était déclarée et que cette personne soit trop malade pour travailler, ce serait une autre question. Nous ne parlons pas de ce cas, mais de personnes séropositives qui sont en bonne santé et qui peuvent travailler comme tout le monde.

8 S. G.: *Est-ce que le Ministère pourrait envoyer des employés séropositifs dans des régions à haut risque.*

H. S.: La question est un peu plus complexe que cela. J'aimerais préciser que je ne vois aucune raison pour que la direction de ce Ministère soit informée des résultats d'un examen médical, quel qu'il soit. Le médecin qui administre le test et qui conseille le patient est informé des résultats et, connaissant le patient et l'ensemble de ses problèmes, c'est-à-dire son état général de santé, il nous dira si l'employé peut ou non être envoyé dans telle ou telle mission.

Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles il ne serait pas souhaitable d'envoyer quelqu'un dans une mission particulière, et la décision reviendrait au médecin, de concert avec le patient. Il s'agit d'une décision médicale.

S. G.: *Peut-on dire que les personnes qui ne sont pas séropositifs risquent de recevoir des affectations dans des contrées insalubres?*

H. S.: En raison de leur état de santé, un certain nombre d'employés du Service extérieur ne peuvent déjà pas être

affectés à des missions situées à très haute altitude ou dans des régions où l'air est très pollué. Ce n'est pas un problème grave. Pour ce qui est des personnes séropositives, nos médecins estiment que s'ils soumettaient à des tests le personnel du Service extérieur ils en trouveraient un très petit nombre, comme cela a été le cas pour les Américains. Je ne pense donc pas que, pour le moment, cela pose un problème sérieux.

S. G.: *Il sera facile à la Direction générale de l'administration du personnel de savoir qui est séropositif, l'administration du personnel de savoir qui est séropositif, étant donné que les pays où la maladie est la plus répandue — et où l'on risque donc le plus d'être contaminé — sont connus.*

H. S.: Des supposition pourront être faites, cela arrive couramment pour toutes sortes de choses; par exemple, certaines personnes ne peuvent être affectées à l'étranger pour des raisons psychologiques, ou suivent un traitement psychiatrique, et d'autres peuvent deviner ce qu'il en est — comme ils peuvent l'attribuer à une toute autre raison. Par ailleurs, j'estime que le nombre de cas serait très réduit. Les gens pourraient se livrer à des suppositions et à des commérages mais, selon moi, le simple fait qu'un médecin déclare que quelqu'un ne peut être affecté à une certaine mission ne pourrait guère alimenter les commentaires. Le Ministère ne saurait pas qui est séropositif et qui ne l'est pas. La discrétion professionnelle à laquelle est tenu le médecin ne lui permet que de recommander que quelqu'un ne soit pas envoyé dans une mission particulière, sans jamais l'autoriser à en indiquer la raison, c'est-à-dire le fait que l'intéressé est séropositif.

S. G.: *Quelles mesures le Ministère a-t-il l'intention de prendre en matière de prévention?*

H. S.: En fait, nous en avons déjà adopté un certain nombre. L'information joue un rôle essentiel dans la prévention du SIDA, dans la mesure où il s'agit d'une maladie transmise principalement par les rapports sexuels et que, pour l'éviter, chacun doit donc savoir ce qui est dangereux. Nos efforts à cet égard ont d'abord consisté à inclure la question du SIDA dans les séances d'information préparatoires à l'affectation. Par ailleurs, au moment de l'examen médical, les employés sont informés qu'ils peuvent avoir un entretien personnel à ce sujet avec un médecin. Nous avons également fait parvenir à tout notre personnel à l'étranger un livre intitulé *SIDA: What Every Responsible Canadian Should Know*, dont une version française sera prochainement disponible. Nous projetons d'élargir l'année prochaine les séances d'information préparatoires à l'affectation à une mission, de façon à ce que l'une d'elles soit entièrement consacrée au SIDA en plus des informations médicales d'ordre générale. Si, à ce moment là, nous offrons un dépistage de quelque sorte, les employés recevront des informations détaillées quant aux motifs de ce dépistage, des conséquences qu'auront pour eux les résultats des tests, du respect de la confidentialité, de l'utilisation des résultats, etc. Voilà donc les mesures préventives que nous avons adoptées pour l'instant; elles portent sur l'information, c'est-à-dire sur l'aspect qui est de loin le plus important, la véritable clé du problème.

Étant donné que le SIDA peut également être propagé par du sang ou de: